



AIDE EXCEPTIONNELLE AUX EMPLOYEURS QUI RECRUTENT EN APPRENTISSAGE

Depuis le 8 mars 2026, les montants sont calculés selon l'effectif et le niveau de qualification :

Moins de 250 salariés

Niveau 4 ou inférieur (Bac, CAP...)	5 000 €
Niveau 5 (BTS, DUT...)	4 500 €
Niveaux 6 et 7 (Licence, Master...)	2 000 €

250 salariés et plus

Niveau 4 ou inférieur (Bac, CAP...)	2 000 €
Niveau 5 (BTS, DUT...)	1 500 €
Niveaux 6 et 7 (Licence, Master...)	750 €

Cas particulier du Handicap

Indépendamment de l'effectif, l'aide peut atteindre **6 000 €** pour un apprenti travailleur handicapé.

Source officielle: [Entreprendre.Service-Public.fr](https://entreprendre.service-public.fr) • Mise à jour mars 2026

